

L'écol'O'thèque
Tél : 06 71 66 28 30
Email : lecolOtheque@gmail.com

Règlement financier
Année scolaire 2026 – 2027

L'inscription à L'écol'O'thèque est un engagement pour l'année scolaire. Les contributions sont calculées au plus juste pour le fonctionnement de la structure.

Les frais de dossier et d'inscription

Les frais de dossier sont de 100€ par enfant chaque année. Ils sont encaissés sous réserve que l'inscription soit acceptée et confirmée par L'écol'O'thèque. Dans le cas contraire, ils sont restitués aux parents.
En cas de désistement des parents un mois avant, ils sont conservés et encaissés par L'écol'O'thèque.

Les fournitures

Les frais de fournitures scolaires s'élèvent à 100€ par enfant payables à chaque nouvelle année scolaire. Ils sont encaissés en début d'année scolaire.

Les frais de scolarité

Les frais de scolarité sont calculés pour une année scolaire divisés en dix mois.

Les mensualités

Les frais de scolarité sont à payer uniquement virement bancaire. À partir de la rentrée scolaire 2026, un virement automatique des mensualités est désormais obligatoire.

a) Paiement en une seule fois : octobre

b) Paiement en 3 fois : octobre, février et juin

c) Paiement en 10 fois : d'octobre à juillet

Le périscolaire est à payer par virement bancaire à part puisque calculé au plus juste.

L'écolage

		1 enfant		2 enfants		3 enfants ou plus	
	Revenus annuels du foyer[1]	Tarif mensuel	Tarif annuel	Tarif mensuel (par enfant)	Tarif annuel (par enfant)	Tarif mensuel (par enfant)	Tarif annuel (par enfant)
A	< 20 000€	445€	4450€	400€	4000€	356€	3560€
B	20 000€ - 40 000€	515€	5150€	463€	4630€	412€	4120€
C	> 40 000€	575€	5750€	517€	5170€	460€	4600€
				-10%		-20%	

Les TPS (toute petite section)

Pour les enfants inscrits en TPS, possibilité d'inscription à la demi-journée (matinée) et/ou au jour.

Les temps extra-scolaires

L'inscription aux temps extra-scolaires se fait par jour. Elle est à compléter sur le tableau Velléda dans le couloir près de la porte d'entrée.

Les temps extra-scolaires sont proposés les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- 7h30 à 8h30
- 16h à 18h30

1€ la ½ heure
2€ de l'heure

Les départs et les préavis

En cas de départ anticipé ou d'annulation, les parents doivent donner un préavis minimum de 1 mois (30 jours). Les sommes versées et encaissées ne sont jamais remboursées quel que soit le motif.

Dans tous les cas, prévenir au plus tôt lorsqu'un départ est prévu.

Les parents s'engagent à régler tous les frais de scolarité.

Les inscriptions ne sont confirmées qu'après paiement intégral des sommes dues de l'année scolaire précedente.

L'écol'O'thèque se réserve le droit de ne plus accueillir un enfant si un paiement n'est pas effectué après relances et une mise en demeure sera engagée.

Ce présent règlement est valable pour l'année scolaire en cours. Il est révisable chaque année.

[1] Salaire net des deux parents cumulés